

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 585 - 31 mai 2021

Éditorial

Instances ordinales : Solution ou dissolution ?

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

La première réunion de la Commission des secteurs sociaux s'est tenue le mardi dernier au Parlement afin d'étudier le projet de Loi 98-18, texte qui permettra, entre autres, la mise en place d'une régionalisation élargie des Conseils de l'Ordre.

Lors de cette réunion, le ministre de la Santé, Khalid Aït Taleb, a prononcé une allocution par laquelle il a rappelé aux membres de cette commission les problèmes que vit la profession pharmaceutique. Il a déploré les perpétuelles divisions qui l'empêchent d'avoir un «interlocuteur unique» pour faire avancer les différents dossiers du secteur. Il a, par la même occasion, rappelé à l'assistance qu'étant donné que le report des élections n'a plus

aucune raison qui le justifie, il a sommé les présidents des Conseils régionaux des pharmaciens d'office d'organiser les élections avant la fin du mois de juin.

La formulation adoptée par le ministre de la Santé est pour le moins inhabituelle. Il n'en reste pas moins que depuis une quinzaine d'années, les dépassements que connaissent nos élections ont créé un climat de tension dont la profession se serait bien passée.

Malheureusement, le temps qu'on passe à essayer désespérément de résoudre des problèmes qui ne devraient même pas exister, c'est du temps en moins que nous consacrons à défendre les vrais dossiers de la

profession.

Les propos tenus mardi dernier par le ministre de la Santé ont été on ne peut plus clairs : si les Conseils régionaux n'organisent pas leurs élections dans un mois, la tutelle procédera à la mise en place d'une commission pour qu'elle s'en charge !

Paradoxalement, toutes les composantes de la profession (conseils, confédération et fédération...) se sont retrouvées le lendemain de ce discours au ministère du Travail et de l'insertion professionnelle pour négocier le taux de cotisation¹ des pharmaciens d'office et des biologistes à la Couverture médicale des indépendants.

Aussi invraisemblable que ça puisse paraître, ils ont été



quasiment en phase et ils se sont même surpassés pour que ce taux prenne en considération l'érosion des revenus du pharmacien. Cet exploit inattendu ne peut être que salué, même si on ne peut s'empêcher de penser à tous ces confrères en difficultés qui doivent s'acquitter d'une contribution minimale même quand ils sont déficitaires et d'une patente qui n'est pas non plus en phase avec leurs activités. Bientôt, ils vont aussi devoir payer 495 DH par mois pour bénéficier d'une assurance-maladie.

Cette réunion est un exemple de ce que des pharmaciens parlant la même voix sont capables de réaliser. On imagine ce qu'ils pourraient faire s'ils se concertaient davantage entre

eux !

Ces dossiers, qui se succèdent, ne devraient pas nous faire oublier celui de la Politique pharmaceutique nationale qui vient de surgir à nouveau. La profession doit se ressaisir et trouver rapidement les moyens à mettre en œuvre pour que les doléances des pharmaciens soient prises en considération et pour éviter qu'un nouveau décret ne vienne asséner le coup de grâce à une profession économiquement asphyxiée.

Aujourd'hui, tout ce qui est arrivé à la profession est le fruit de divisions plus ou moins orchestrées par certains représentants des pharmaciens et par un désintérêt manifeste de l'administration à l'égard de la profession pharmaceutique qui

est quasiment livrée à elle-même.

Aussi, pour que la profession pharmaceutique puisse renouer avec la «normalité», les pharmaciens de tous bords doivent se défaire de certaines obédiences qui ont fini par corrompre leur capacité de discernement et par leur faire oublier qu'avant d'appartenir à tel ou tel parti politique ou courant idéologique, ils sont d'abord membres de la famille des pharmaciens. Le Code de déontologie leur impose de s'entraider et donner le meilleur d'eux-mêmes afin que la profession qu'ils sont censés chérir retrouve sa dignité, sa noblesse et, surtout, la place qui lui sied dans le parcours de soins.

PV: <https://pharmacie.ma/uploads/pdfs/PV-couverture-medicale-pharmaciens.pdf>



Sanofi : Des résultats encourageants pour son vaccin anti-Covid

Le laboratoire Sanofi dispose actuellement de plusieurs candidats-vaccins, dont un vaccin à ARNm et un autre plus classique qui fait appel aux protéines recombinantes.

Ce dernier, qui est développé en partenariat avec le laboratoire GSK, exploite la protéine spike qui provoque la production d'anticorps capables de protéger les sujets vaccinés contre le Sars-CoV-2. Cette protéine, qui est produite par la technologie de l'ADN recombinant, est associée à un adjuvant produit par le laboratoire GSK. Cet adjuvant est aussi utilisé dans un vaccin contre la grippe.

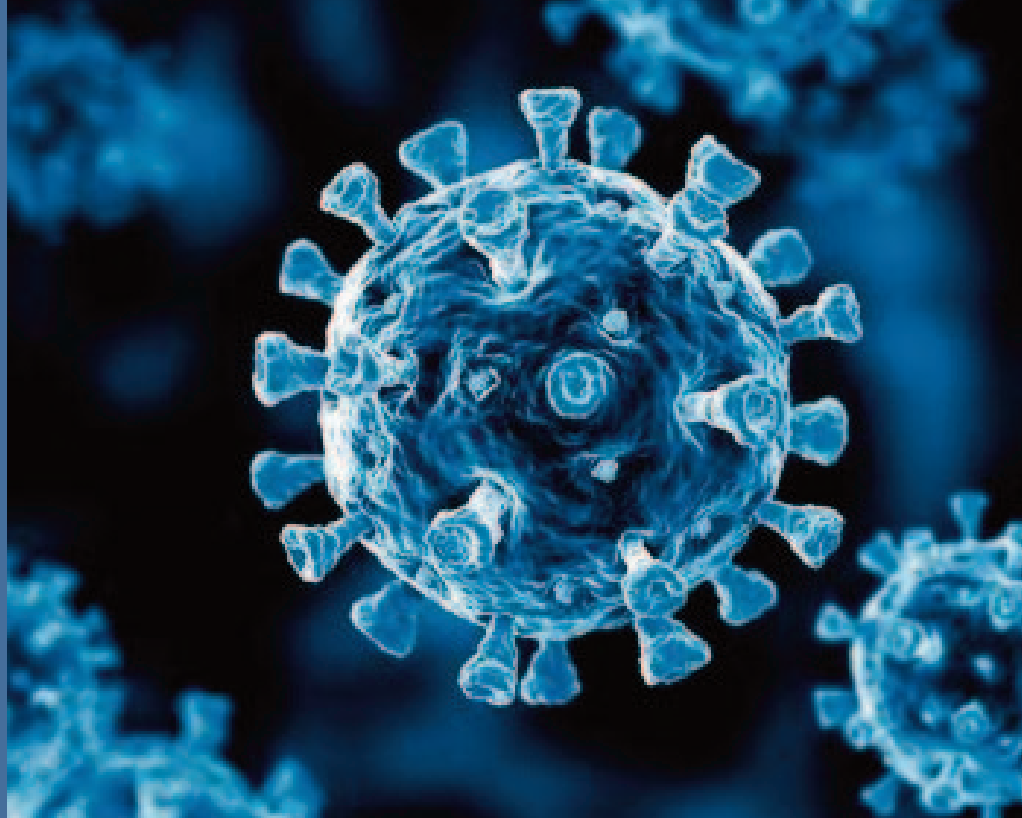
Ce vaccin a fait l'objet d'essai clinique de phase II menée chez 722 volontaires adultes en bonne santé ou présentant des affections médicales à risque élevé. Cette étude a révélé qu'une administration de deux doses de ce candidat-vaccin espacées de 21 jours induit une séroconversion dans 95 à 100% des cas, après l'administration de la deuxième dose. Ceci est valable pour toutes les tranches d'âge (18 à 95 ans) et pour toutes les doses étudiées (5, 10 et 15 µg). Le profil de tolérance de ce vaccin est acceptable et il n'a soulevé aucun problème de sécurité.

Par ailleurs, l'administration d'une dose unique de ce vaccin chez les volontaires ayant déjà été touchés par la Covid-19 a permis de produire une concentration élevée d'anticorps neutralisants. Ce vaccin devrait, de ce fait, servir à faire des rappels chez les sujets déjà vaccinés. C'est pour cette raison que des essais cliniques vont être envisagés prochainement pour savoir si l'administration d'une faible dose de ce vaccin en guise de rappel pourrait déclencher une réponse immunitaire suffisante, et ce, quel que soit le type de vaccin utilisé initialement.

Source : Univadis

Canada : peut-on se passer de la quarantaine des voyageurs ?

Un groupe d'experts recommande au



Gouvernement canadien de revoir sa politique d'obligation d'hébergement des voyageurs aériens dans un hôtel. Ils recommandent également de poursuivre les tests de dépistage du Sars-CoV-2 chez les voyageurs internationaux pour les variants plus transmissibles du virus.

Ce groupe justifie sa recommandation par le fait que des restrictions de voyage propres à chaque pays n'auront que peu d'effet pour limiter la propagation du nouveau coronavirus. En effet, les voyageurs peuvent contourner de telles restrictions et des variants se sont probablement déjà répandus dans d'autres pays au moment où les mesures ont été prises. Les experts déplorent également l'incohérence qui existe entre les mesures réservées aux frontières terrestres et celles adoptées aux frontières aériennes. Comme seules les personnes arrivant au Canada en avion sont concernées par la quarantaine, certains voyageurs font un détour par un aéroport américain et rentrent au Canada par voie terrestre pour éviter la contrainte de la quarantaine.

Le gouvernement canadien, qui a accueilli favorablement le rapport des experts, s'est engagé à prendre en considération les recommandations qu'ils ont formulées pour définir les stratégies qu'il va adopter concernant les tests et la quarantaine. Ces stratégies devraient aussi tenir compte

du statut vaccinal du voyageur.

Source : <https://ici.radio-canada.ca>

Novartis interrompt les essais cliniques de Beovu®

Le laboratoire Novartis a décidé d'interrompre d'une manière prématurée plusieurs études qu'il mène sur sa spécialité Beovu®.

D'après le groupe helvétique, lors de l'essai clinique de phase III, des taux élevés d'inflammation intraoculaire ont été signalés notamment une vascularite réticulaire et des occlusions vasculaires rétinienne. L'étude a également mis en évidence un taux de perte de vue plus élevé qu'avec la thérapie de comparaison. D'autres données sur ces études seront présentées ultérieurement.

Beovu® est un médicament à base de brolucizumab qui a obtenu l'AMM dans plus de 60 pays dans la prise en charge de la dégénérescence maculaire liée à l'âge. Ce traitement est également testé dans d'autres affections de l'œil.


smartPACKS
BY SANOFI

MAT-MA-2100238



Avec SmartPACKS

Nos médicaments conseil vous parlent

TÉLÉCHARGEZ l'application



& SCANNEZ le médicament

